

COMMUNE DE FOREST
Commission de concertation
Madame Marie Fryns
Rue du Curé, 2
1190 BRUXELLES

V/Réf : PU 25212
N/Réf. : AVL/CC/FRT-2.110/s. 527
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame

Objets : FOREST. Place Saint-Denis, 62. Rehausse de la toiture et extension en façade arrière, remplacement des châssis existants en PVC par de nouveaux châssis en PVC.
(correspondante : Mme Marie Fryns)

Suite à votre lettre du 02/10/12 sous référence, réceptionnée le 08/10/12, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24 octobre 2012.

La Commission est interrogée car le l'immeuble concerné se situe dans la zone de protection de l'abbaye de Forest, classée comme monument et comme site par arrêté du 08/09/1994. Il date également d'avant 1932.

Le projet concerne la rehausse de la toiture et l'extension en façade arrière du bien ainsi que le remplacement de ses châssis existants en PVC existants par de nouveaux, également en PVC.

Les interventions projetées ne constituent pas un enjeu patrimonial spécifique pour le bien protégé situé à proximité directe, ni pour le l'immeuble concerné par la demande.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques et recommandations qu'appellent les travaux projetés.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS
Présidente

Copies :

- AATL - DMS : Sam Plompen, Ph. Piéreuse et par mail à M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre
- AATL - DU : SV. Henry